

Source carte: Rapport EEA, 2012a.

- Alpine
- Anatolienne
- Arctique
- Atlantique
- Boréale
- Continentale
- Macaronésienne
- Méditerranéenne
- Mer noire
- Pannonique
- Steppique

Europe : Carte des régions biogéographiques



POUR PROTÉGER MON
L'Europe

SOMMAIRE

- 21 Héritage sans frontière, la nature justifie l'existence d'une politique européenne
- 22 Bretagne. Le droit européen devrait permettre de protéger l'eau
- 23 Grâce à l'Europe...
Les évaluations d'incidences
L'atlas des paysages
- 24 L'intégration. La nouvelle tendance européenne
- 26 Les espaces naturels mobilisent peu les fonds européens...
Un risque !
- 28 Morvan : « Ce financement, hors zone Natura 2000, est un choix des services de l'État de Bourgogne »
- 29 Entrez en réseau
- 30 S'organiser pour monter des projets. Comment on fait ?
- 32 RH : un métier (nouveau) pour booster les performances de son organisation
- 33 Êtes vous prêts ?

Héritage sans frontière, la nature justifie l'existence d'une politique européenne

En matière d'environnement, l'Union européenne joue un rôle fondamental depuis de nombreuses années et son implication est généralement bien perçue par les citoyens. Cependant, le rapport entre l'Europe, ses États membres et les collectivités territoriales est un sujet complexe. Un sujet que ce dossier devrait éclaircir.

Les pages qui suivent contribueront à une meilleure compréhension du rôle et de la valeur ajoutée de l'Union européenne. Elles devraient également permettre de faire bon usage des outils existants pour la protection et la gestion des richesses naturelles françaises.

L'Europe et l'environnement, c'est tout d'abord un cadre réglementaire. À commencer par les directives Oiseaux et Habitats à l'origine du réseau Natura 2000, jusqu'à la directive cadre sur l'Eau, en passant par celle traitant de l'évaluation des impacts environnementaux.

Il revient à la France de traduire ces directives en droit national. Mais dans son rôle de gardienne des traités, la Commission européenne veille à ce que ceux-ci soient correctement appliqués.

Au-delà de cet aspect juridique, l'Europe porte aussi des initiatives qui, si elles n'ont pas de valeur réglementaire, n'en sont pas moins importantes. C'est le cas de la Stratégie européenne pour la biodiversité. Adoptée en 2011, elle vise

à enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes dans l'Union d'ici à 2020, en définissant des objectifs prioritaires.

Par ailleurs, pour financer sa politique environnementale, l'Europe met à disposition des États membres des outils financiers ; outils dont le prochain cadre multi-annuel, pour la période 2014-2020, est en cours de discussion.

De lui dépendent tous les fonds européens, en particulier ceux qui financent sa politique en faveur de la nature et de la biodiversité : le Fonds européen agricole pour le développement rural, le Fonds européen de développement régional, le Fonds européen pour la pêche et le fonds Life.

La nature est un héritage commun qui ne connaît pas les frontières. Elle justifie l'existence d'une politique européenne. Cette cohérence géographique et réglementaire sera d'autant plus bénéfique qu'elle ira de pair avec le développement d'un réseau humain.

C'est là une opportunité pour les gestionnaires d'espaces naturels. Multipliez les échanges internationaux ! Ils sont stimulants et instructifs. Ce dossier vous y aidera. ●

Stefan Leiner

Chef de l'unité Nature
Direction générale Environnement
Commission européenne

Stefan.Leiner@dec.europa.eu



Plage bretonne à marée basse.



BRETAGNE

Le droit européen pour protéger la qualité de l'eau ?

Le 13 juin 2013, la Cour de justice de l'Union européenne condamne la France pour ses eaux polluées aux nitrates. Dans son arrêt, la Cour constate les « manquements » chroniques de Paris. Cette décision est un prélude à une possible amende de plusieurs dizaines de millions d'euros voire à des astreintes journalières qui alourdiraient considérablement le montant réclamé.

La Bretagne représente 6 % de la surface agricole utile en France. Cinq millions de porcs charcutiers, 600 000 truies, vingt millions de poules pondeuses, 700 000 vaches laitières... s'y concentrent. Ce choix de développement intensif (lié à un remembrement destructeur des bocages, talus, méandres et chevelus des rivières, un drainage de zones humides) a provoqué l'érosion des sols et la dégradation de la qualité de l'eau, des sources à la mer.

Préoccupant. La prolifération de cyanobactéries et le développement d'algues vertes sur les plages sableuses ainsi que sur les vasières sont les signes de l'eutrophisation de l'eau des bassins versants.

Pour lutter contre la pollution agricole, les nitrates, phosphates et pesticides, l'association Eau et rivières de Bretagne¹ s'est penchée sur le maquis réglementaire des trente directives ayant une incidence sur l'eau. Directives transposées, en partie, dans six codes différents, avec effet différé. Il en est ainsi de la directive sur les eaux superficielles destinées à la production alimentaire dite Eaux brutes², de la directive Nitrates, de la directive cadre Eau³.

Eau et rivières de Bretagne a également mis en avant la charte européenne de l'Eau (26 mai 1967) laquelle affirme que « l'eau est un patrimoine commun dont la valeur doit être reconnue de tous. Chacun a le devoir de l'économiser

et d'en user avec soin ».

Pour tenter de modifier le cours des choses, le recours au droit communautaire n'a pas été négligé. En 1992, par exemple, l'association a déposé plainte devant la Commission européenne. Le contentieux, dit des Eaux brutes, visait à dénoncer le développement non encadré des élevages.

Jugement. La plainte a conduit à une condamnation du gouvernement français en 2001 puis en 2007 (et aujourd'hui en 2013). Pour autant, l'État français a continué à faire preuve de laxisme dans l'application de la réglementation des élevages et le traitement des effluents, notamment pour les plans d'épandage au niveau des prêteurs de terres et de la gestion du transport des effluents. De ce fait, les taux de nitrates perdurent dans les nappes phréatiques bretonnes.

D'autres recours ont alors été introduits au plan national. Ainsi, le 3 novembre 2009, la cour administrative d'appel de Nantes reconnaît de « mul-

tiples carences fautives de l'État ». Dans son arrêt, la juridiction rappelle que la « préservation de l'environnement à laquelle [Eau et rivières de Bretagne] participe a été érigée au rang d'objectif à valeur constitutionnelle par la charte de l'Environnement du 1^{er} mars 2005 ».

Malgré l'épée de Damoclès des sanctions de la Commission européenne pour non-respect de la directive cadre Eau, et l'annulation des derniers plans nitrates pris par les préfets bretons, la concentration des élevages perdure avec des seuils de plus en plus élevés, jusqu'à 10 000 porcs par installation avec des plans d'épandage de huit cents hectares sur des zones vulnérables et des milieux sensibles. La Bretagne, péninsule spectatrice de l'Océan, a encore un long combat à mener pour la protection de l'eau. ●

Véronique Michel Gicquel

Administratrice d'Eau et rivières de Bretagne. Avocate au barreau de St-Malo et Dinan
veronique.michel@gicquel-associes.com

1. Association agréée de protection de l'environnement, Eau et rivières de Bretagne vise également la défense des consommateurs et l'éducation à l'environnement. • 2. 75/440/CEE • 3. 2000/60/CE

Grâce à l'Europe...



L'avis de
Pierre-Marie Luciani

Inspecteur des sites 2B
Dreal Corse

Les évaluations d'incidences

De prime abord, le droit européen est un peu loin des préoccupations des gestionnaires. Il a pourtant des répercussions très concrètes sur leur quotidien, en témoigne un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne qui opposa, le 4 mars 2010, la Commission européenne à la France¹.

L'Union européenne a œuvré pour la mise en place d'un cadre normatif commun à la protection de l'environnement. Un premier acte fondateur était posé par l'adoption de la directive Oiseaux² (1979), suivie quelques années plus tard par la directive Habitats faune flore³ (1992). Le réseau Natura 2000 s'est ainsi formé, avec ses zones de protection spéciale pour les oiseaux (ZPS) et ses sites d'intérêt communautaire (Sic).

L'article 6.3 de la directive Habitats impose d'évaluer les incidences des activités, potentiellement impactantes, conduites sur ces sites Natura 2000.

Or, en 2005, la question du champ d'application de l'évaluation d'incidence, telle qu'appliquée par la France, fait débat au niveau européen. La France avait en effet choisi de lister nationalement (localement depuis 2010) les activités qui doivent faire l'objet d'une évaluation⁴. Avec ce système de listes d'activités, la France avait exclu de l'obligation d'évaluation toutes les activités soumises à un régime propre de déclaration : ICPE, urbanisme, eau... en ne les mentionnant pas dans les listes (ce qu'elle a dû rectifier depuis).

Par ailleurs (probablement sous pression des lobbies), les activités aquacoles, de pêche, de chasse (et cynégétiques d'une manière générale) étaient exclues par une disposition spécifique du code de l'Environnement.

En 2008, la Commission européenne introduit alors un recours auprès de la Cour de justice de l'Union européenne. Celle-ci statue le 4 mars 2010. Elle constate qu'un nombre important d'ac-

tivités sont exclues de l'obligation de réaliser une évaluation d'incidences, soit par omission, soit de manière directe. Or, cette exclusion est contraire à l'article 6.3 de la directive Habitats. La Cour condamne alors la France au motif que la transposition de la directive européenne réalisée en 2001 est insuffisante.

À la suite de cet arrêt, la mention litigieuse, qui écarte explicitement la pêche, la chasse, etc., d'évaluation d'incidences, est supprimée.

Par ailleurs, la France insère une nouvelle clause qui précise que tout document de planification, programme, projet, manifestation, ou intervention peut donner lieu à évaluation, même s'il ne figure pas dans une des listes.

Il suffit pour cela que l'autorité administrative décisionnaire de l'activité s'autosaisisse en motivant sa décision. Un tiers peut également demander à cette autorité d'imposer l'évaluation.

Par défaut, si aucune autorité n'est désignée, l'autorité décisionnaire est le préfet de département⁵.

C'est ainsi que, dans le sud Finistère, le chargé de mission Natura 2000 des dunes et côtes de Trévignon est intervenu afin d'imposer une évaluation d'incidences Natura 2000 au metteur en scène de la série télévisée *Doc Martin*. Le tournage devait avoir lieu sur une plage au moment de la nidification d'hirondelles du rivage. Suite à l'évaluation, le metteur en scène a modifié substantiellement son projet pour limiter l'impact sur l'environnement.

Restent à venir, probablement, des contentieux sur l'appréciation que fera l'autorité administrative de la nature des activités non listées qui doivent tout de même faire l'objet d'une évaluation; contentieux qui devront cette fois être réglés par les juridictions françaises, en se basant sur la jurisprudence et le droit européen. ● **Romain Ecorchard**

Bretagne Vivante
romain.ecorchard@gmail.com

L'atlas des paysages

D'éclinaison concrète et directe de la convention européenne du Paysage, les atlas du paysage sont mis en place par la très grande majorité des régions. La convention de Florence, comme on l'appelle aussi, a été adoptée en 2000 et ratifiée par la France en 2006. Dans notre pays, le paysage est encore perçu comme « subjectif », néanmoins l'Europe a permis de renforcer sa prise en compte dans les politiques publiques. Ainsi, par exemple, les atlas du paysage permettent l'identification et la qualification du paysage. Ils offrent une grille de lecture partagée et permettent une sensibilisation de tous les acteurs impliqués dans leur modification. Ils participent à la compréhension de l'intérêt de bien les gérer, d'un point de vue économique, social et culturel.

Cet outil se décline en termes plus opérationnels au travers des plans de paysage. Par ce biais, la communauté de communes du Cap Corse par exemple souhaite intégrer la prise en compte d'une approche paysagère et architecturale dans la définition de sa politique d'aménagement du territoire. Du reste, le projet de loi-cadre sur la biodiversité, annoncée pour l'automne 2013, contient un volet Paysage. Une avancée... ● pierre-marie.luciani@developpement-durable.gouv.fr

1. CJUE, 4 mars 2010, C 241/08 • 2. Directive 79/409/CEE du 2/05/1979; modifiée 97/49/CE du 29/07/1997; codifiée à droit constant le 30/11/2009. • 3. Directive 92/43/CEE du 21/05/1992 • 4. Liste prévue à l'article L. 414-4 du code de l'Environnement, fixée à l'art. R. 414-19. • 5. Art. L. 414-4 IV bis et R. 414-29 du code de l'Environnement.

LES RÈGLES DU JEU **L'intégration**

la nouvelle tendance européenne ?

À connaître : les principaux financements européens mobilisables pour la nature et les nouvelles règles du jeu pour obtenir ces fonds.

Boris / CC-BY-NC-SA



PRINCIPAUX FINANCEMENTS EUROPÉENS MOBILISABLES POUR LA NATURE

Programme		Volet et axes pertinents pour la nature et la biodiversité	Types de projets financés	Envergure des projets
2007-2013	2014 -2020			
7^e PCRD Programme-cadre pour la recherche et le développement technologique	Horizon 2020	Le volet Environnement du programme Coopération.	Projets de recherche scientifique présentés par des <i>consortia</i> européens avec au minimum trois structures de trois pays membres différents.	Entre < 5 M€ avec quelques partenaires et jusqu'à plusieurs dizaines de millions d'euros et plus de 20 partenaires.
Life+ Instrument financier pour l'environnement	Programme-Cadre Life Il sera rejoint par un programme pour le Climat	Le volet Nature et Biodiversité (pour la période 2014-2020, il s'appellera juste Biodiversité).	Projets de conservation de la nature et la biodiversité avec un volet important d'actions de terrain.	Le budget total moyen des projets est autour de 2 M€.
Feder Fonds européen de développement régional	Feder	L'axe 4 des programmes opérationnels est généralement celui qui finance les projets de protection de la nature. Ce sera la priorité 6 dans la future programmation.	Études, inventaires, cartographies, actions de restauration, actions d'EEDD, actions de lutte contre les espèces envahissantes, l'animation des Docob...	Les aides varient de < 100 K€ à > 1 M€.
Feader Fonds européen agricole pour le développement rural	Feader	Les axes 2 et 3 des documents régionaux de développement rural sont généralement ceux qui financent les projets de protection de la nature. + Programmes Leader	Paiements agro-environnementaux, mesures agro-environnementales sur les sites Natura 2000, les travaux et actions de conservation des forêts, actions en faveur de la préservation des sols, des paysages, de la diversité génétique.	Les aides varient de quelques milliers à quelques centaines de milliers d'euros en fonction des mesures.
Interreg Programmes de coopération territoriale	Interreg	Il y a presque toujours un axe Développement durable ou Environnement dans les programmes Interreg ; consulter les sites web des programmes.	Projets de coopération avec d'autres régions européennes. Trois types de coopérations existent : transfrontalière (A), transnational (B), interrégional (C). Deux pays européens par projet au moins.	Le budget total moyen des projets est autour de 2 M€.



Benoît Lesquerbault / CC-BY

Depuis deux ans, l'Unité Life pousse les porteurs de projets à présenter des projets « intégrés », c'est-à-dire des projets ambitieux, de durée et de budget importants, qui visent à réunir plusieurs financements européens pour un même objectif afin d'améliorer l'efficacité, la cohérence et la pérennité des actions contribuant à cet objectif.

Dans ce cadre, on pourrait envisager le montage d'un projet Life+ national pour la mise en œuvre d'un Plan national d'actions en faveur d'une espèce. Ce projet mobiliserait, par exemple, des financements Feder pour la réalisation des études et inventaires préalables pour la préparation d'actions de conservation, des financements Life pour les actions de conservation sur le

terrain et ensuite un financement Interreg pour diffuser les bonnes pratiques et développer de nouvelles politiques régionales avec d'autres acteurs européens. Les régions et les fédérations nationales des gestionnaires d'espaces naturels seraient des acteurs particulièrement bien placés pour être porteurs de ce type d'action. Les dispositifs de soutien de

ces projets pourraient être très avantageux dans le futur programme Life 2014-2020 ; reste à voir comment l'Unité Life envisage la coordination des aides avec les autres financements européens (ou si ce sera aux porteurs de projets de se débrouiller !). ●
Kelly Prifti Enviropea
 Chargée de mission biodiversité et projets internationaux
 kprifti@enviropea.com

Loin d'être exhaustif, ce tableau présente les principaux financements européens pour la nature et la biodiversité. Parmi les autres programmes : Best pour les régions ultramarines de l'Europe (il cible la thématique de la nature ultramarine, mais son avenir est incertain), les programmes d'éducation tout au

long de la vie (notamment Leonardo, qui finance les projets de formation professionnelle), les programmes de coopération avec les pays non-européens (l'Instrument de Pré-adhésion, l'Instrument de Voisinage...) ou bien les programmes sur la Culture, la Citoyenneté ou la Jeunesse. ●

Taux de cofinancement	Commentaires	Où se renseigner
Entre 50 % et 75 % selon le type de structure.	Les acteurs de protection de la nature pourraient participer à des projets de ce type en apportant une expertise/des données de terrain, par exemple.	Point de contact à l'Ademe : ncp-pcn@ademe.fr Pour des renseignements généraux, contacter Enviropea : aershova@enviropea.com http://ec.europa.eu/research/fp7/index_en.cfm http://www.eurosfaire.prd.fr/7pc/
50 % jusqu'à 75 % pour les projets ciblant les espèces ou habitats prioritaires des directives Oiseaux ou Habitats.	Le programme Life a la réputation (à juste titre) d'être lourd. Il a l'avantage de financer d'importants projets de conservation sur des périodes assez longues (5 ou 6 ans est possible).	Point de contact au Medde lifepiusfrance@dveloppement-durable.gouv.fr Bureau d'assistance gratuite : Enviropea : kprifti@enviropea.com http://ec.europa.eu/environment/life/funding/lifepius.htm www.enviropea.com
Le taux de cofinancement dépend de la mesure, du type de structure et de la région (des taux plus élevés, jusqu'à 75 % de cofinancement européen, sont possible pour les Dom).	Les fonds pour la période 2007-2013 sont majoritairement épuisés. Les programmes opérationnels pour la période 2014-2020 sont en cours de rédaction.	Autorité de gestion pour la période 2007-2013 : Sgar, <i>A priori</i> il s'agira des régions pour la période 2014-2020. Les services instructeurs des mesures pour la biodiversité sont généralement les Dreal. http://ec.europa.eu/regional_policy/index_fr.htm Site web « L'Europe s'engage en France » www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage Taper « L'Europe s'engage en _____ » (avec votre région) Liste des bénéficiaires du Feder par région http://cartobenef.asp-public.fr
Le taux de cofinancement dépend de la mesure, du type de structure et de la région (des taux plus élevés, jusqu'à 75 % de cofinancement européen, sont possibles pour les Dom).	Les fonds pour la période 2007-2013 sont majoritairement épuisés. Les DRDR pour la période 2014-2020 sont en cours de rédaction.	Site de la DG Agriculture et développement rural http://ec.europa.eu/agriculture/index_fr.htm Site du ministère de l'Agriculture http://agriculture.gouv.fr/pac-developpement-rural-feader Site web « L'Europe s'engage en France » www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage Taper « L'Europe s'engage en _____ » (avec votre région)
Le taux de financement varie en fonction des régions des partenaires (autour de 50 % pour les régions de la France métropolitaine, jusqu'à 75 % pour les Dom).	Les fonds pour la période 2007-2013 sont majoritairement épuisés. Les programmes opérationnels pour la période 2014-2020 sont en cours de rédaction.	Site web de la DG Région : http://ec.europa.eu/regional_policy/index_fr.htm Les liens vers les programmes concernant la France sont disponibles sur ce site.



Consultées, une dizaine de régions affirment vouloir bien prendre en compte les enjeux biodiversité dans les programmes Feder. Toutefois la biodiversité n'apparaîtra pas clairement dans les priorités régionales. Les aires protégées devront donc faire valoir leur rôle dans les politiques et programmes opérationnels retenus dans les régions.

Arnaud Bouissou/METL-Medde

SE PRÉPARER À LA NOUVELLE PROGRAMMATION DES FONDS EUROPÉENS 2014 -2020

Les espaces naturels mobilisent peu les fonds européens... Un risque !

Pour accéder aux financements européens dans la nouvelle programmation 2014-2020, les espaces naturels n'auront d'autre choix que de se positionner au sein des différentes politiques territoriales et d'y affirmer leur rôle.

Mobiliser des financements européens pour ses projets locaux suppose d'évoquer les multiples difficultés auxquelles le gestionnaire d'espace naturel doit faire face. Il est fondamental, dans cette phase de changement de programmation budgétaire européenne (2014-2020), de voir comment les espaces naturels de France se comportent dans cette compétition; afin, peut-être, de changer de regard sur cette question. Comme le souligne le tableau

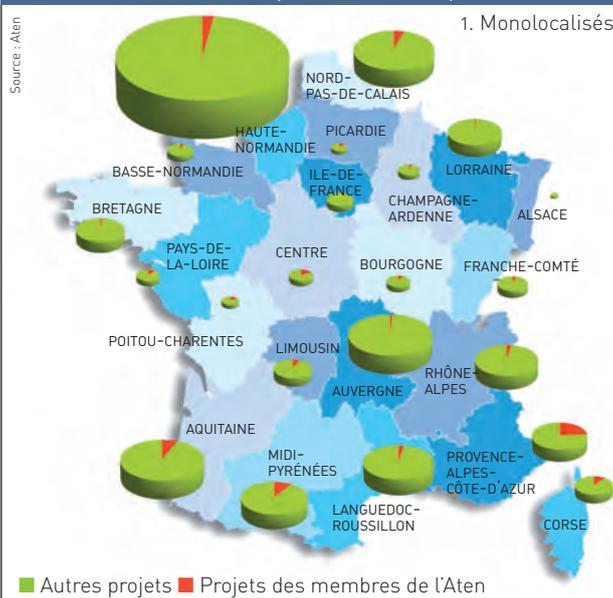
de la page précédente, une diversité de fonds est accessible aux gestionnaires d'espaces naturels. Les chiffres alloués à la France pendant la période 2007-2013 sont impressionnants: 14,4 milliards d'euros

pour la politique de cohésion européenne; 4,5 milliards pour le FSE; plus de 160 millions pour le programme Life+; près de 200 millions pour les mesures Natura 2000 du Feder.

Les gestionnaires d'espaces naturels ont-ils su mobiliser ces fonds européens? Quels enseignements ou outils d'aide à la décision peut-on en tirer? La réponse à ces questions implique d'analyser chaque fonds.

Répartition régionale des projets Feder¹ 2007-2013

Priorités : Environnement/protection des risques et Tourisme



Les membres du réseau des espaces naturels de l'Aten sont porteurs d'environ 1,37% des 70 000 projets Feder portés par la France sur la période 2007-2012 (soit 722 projets dits monocalisés et 240 projets multocalisés). 92% de ces projets s'inscrivent dans le domaine prioritaire environnement et prévention des risques.

Mobilisation des fonds. Si les fonds FSE n'ont pratiquement pas été mobilisés, en ce qui concerne le programme Life+, les membres du réseau des espaces naturels ont coordonné six projets, tous sur le volet Nature et biodiversité (6/14). Globalement, la France n'a d'ailleurs consommé que 67% de son enveloppe, et ce malgré la conduite de cinquante-cinq projets. Près de 43 millions d'euros, ciblés initialement par la Commission européenne pour des projets français, ont alors été attribués aux autres pays. C'est le cas notamment de l'Italie et l'Espagne qui avaient reçu de meilleurs scores pendant l'évaluation et dont les allocations étaient épuisées.

EN CHIFFRES

Entre 1,1 et 1,5 milliard d'euros.

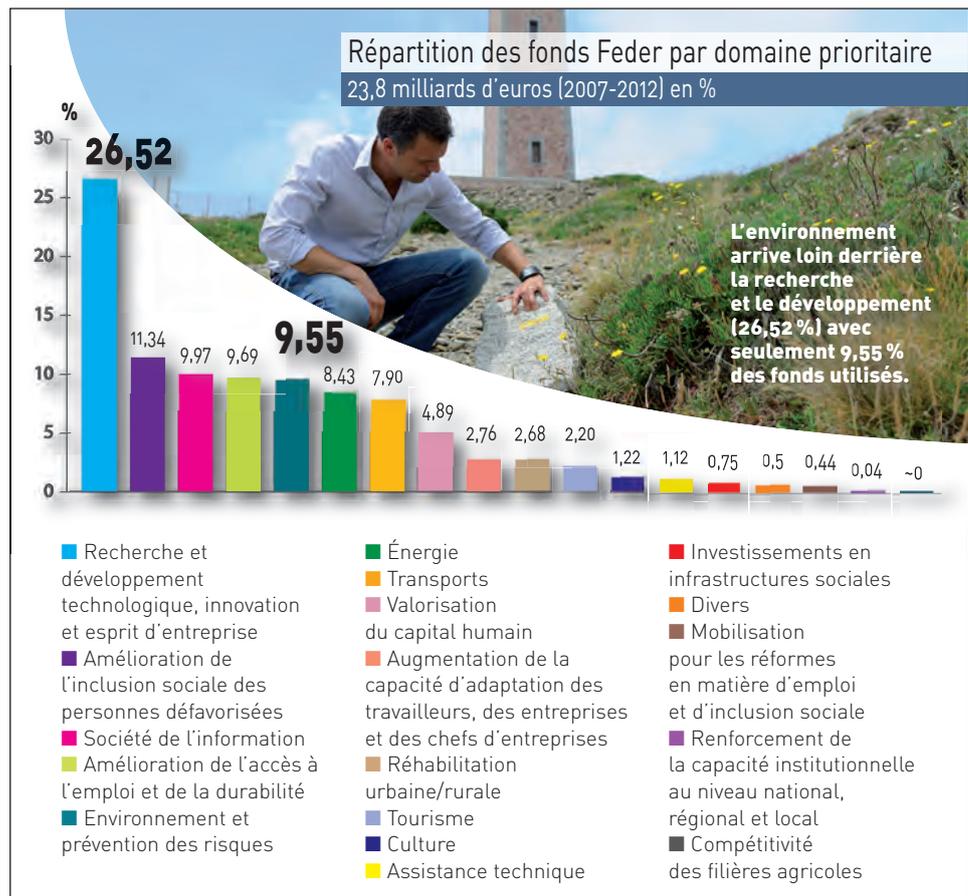
C'est le montant du budget annuel nécessaire pour les politiques en faveur de la nature, ont estimé les préfigurateurs de l'Agence française pour la biodiversité. •

- Concernant les contrats de mesures agri-environnementales territorialisées (MAET) Natura 2000, près de 22 000 ont été réalisés par la France. Ils mobilisent près de 108 millions d'euros pour Natura 2000 dont 51 millions de fonds Feder.

- Les fonds Feder sont sans aucun doute la source la plus importante de financements européens pour les espaces naturels. Sur la période 2007-2013, près de 1000 projets ont été conduits par plus de 160 structures de gestion d'espaces naturels.

Ces projets représentent un montant total de 390 millions d'euros (graphique ci-dessus). Ils ont été financés à 42 % par des fonds européens (soit 153 millions d'euros équivalent à 1,2 % des montants Feder). Ce constat démontre un réel savoir-faire. Et pourtant, sur les douze priorités du programme Feder 2007-2013, les projets montés par les réseaux membres de l'Aten sont très majoritairement (95 %) concentrés sur les priorités Environnement/protection des risques (84 %) et Tourisme (11 %). L'utilisation des autres domaines prioritaires, qui représentent pourtant les plus grandes enveloppes, est anecdotique.

Est-ce à dire que les espaces naturels ne contribuent pas aux autres priorités de développement régional ?



Disparités. On constate aussi de très importantes disparités régionales (carte ci-contre), du point de vue du montant des enveloppes consacrées à la priorité Environnement et Protection des risques. C'est également le cas du point de vue de la part de ces enveloppes mobilisées par les espaces naturels.

D'une manière générale (au terme de la programmation 2007-2013), le taux de consommation des enveloppes Environnement et protection des risques est de l'ordre de 70 % !

Sans mobilisation forte et concertée des espaces naturels, il est probable que les lignes de financement sur les priorités de la nature et de la biodiversité soient réduites dans la programmation 2014-2020. Pour collecter des fonds, il faudra montrer que les espaces naturels sont capables d'être acteurs sur les autres objectifs prioritaires, tels que Recherche, Transition énergétique, Solidarité. L'ensemble

de ces données peut utilement être ramené à la place occupée par les espaces naturels protégés en France.

Ils représentent environ 17 % du territoire français et, plus ou moins, 8 % de la population française.

À comparer également avec les 1,5 milliard de dépense publique totale annuellement affectée à la protection de la biodiversité et des paysages.

Les règles du jeu vont donc changer, la compétition sera accrue, les procédures plus strictes et les co-financements plus difficiles à mobiliser. De plus, les conditionnalités d'accès aux fonds Feder s'orientent sur le développement des approches « appel à projet » et « projets intégrés », les espaces naturels protégés n'étant (pour les vingt-huit États membres) qu'un des outils de protection de la biodiversité. Aussi, les difficultés de procédure souvent évoquées ne

sont en fait vraisemblablement que la partie immergée de l'iceberg. Face à cette mutation profonde, les réseaux doivent valoriser leur place dans différentes politiques régionales (schémas régionaux de biodiversité bien sûr, mais aussi transport, tourisme, recherche, solidarité...). Ils doivent également affirmer leur complémentarité avec d'autres partenaires territoriaux. La préparation des réseaux d'espaces naturels à la nouvelle période 2014-2020 est fondamentale.

L'expérience de près de 1000 projets portés ces cinq dernières années doit être une source de confiance pour aborder cette nouvelle programmation. Elle sera salutairement étayée par une mobilisation concertée des réseaux, tant à l'échelle nationale que régionale. •

Emmanuel Thevenin
Aten Responsable pôle développement

Contact : emmanuel.thevenin@aten.espaces-naturels.fr



Prairie paratourbeuse • Aline Corbeaux

Formation d'un agriculteur • PNRM

Le PNR du Morvan est impliqué dans les différents dispositifs agri-environnementaux depuis 1995.



Christine Dodelin

RENCONTRE AVEC
ISABELLE CIVETTE

Chargée de mission Espaces naturels remarquables. PNR du Morvan

« En Bourgogne, les services de l'État ont choisi de financer **des projets hors zone Natura 2000** »

Depuis 2007, en partenariat avec les chambres d'agriculture bourguignonnes, le Parc naturel régional du Morvan engage sept mille hectares de prairies remarquables dans un projet agri-environnemental. Celui-ci mobilise des mesures à obligations de moyens sur les parcelles humides et le bocage; ainsi que des mesures à obligations de résultats sur les prairies sèches.

vironnement pour la période 2007-2013. Et, afin de pouvoir accompagner des projets territoriaux en dehors des sites Natura 2000, sur les thématiques Érosion, paysage et biodiversité, la ligne « autres enjeux » de l'axe 2 du Feader¹ a été pourvue à hauteur de 6 160 000 euros. Il a aussi été convenu que, si les crédits n'étaient pas consommés, ils seraient basculés vers l'axe 3 : Amélioration de la qualité de vie dans les zones rurales et encouragement de la diversification des activités économiques. C'est ce qui se produit actuellement.

C'est une « chance » financière que n'ont pas tous les territoires ?

Effectivement. Le parc du Morvan, qui travaille en réseau avec les autres parcs naturels régionaux, a pu constater que cette possibilité n'avait pas été offerte à tous, loin de là.

Cette « chance » donnée au Morvan a-t-elle permis de répondre aux enjeux du territoire auxquels l'outil MAET pouvait prétendre ? Dans la limite des moyens financiers et humains...

Utilisées de cette façon, les MAET ont permis de mieux faire accepter le dispositif Natura 2000 sans en dénaturer le fond.

En effet, des cahiers des charges plus exigeants, mais aussi mieux rémunérés, ont pu être mobilisés pour les sites Natura 2000 plus remarquables.

Le parc a-t-il gagné en efficacité ?

Disons qu'il a gagné en reconnaissance. Les agriculteurs ont apprécié son rôle dans cette opération. Ils ont également apprécié l'investissement humain, qui a pris la forme d'une animation de terrain. Un accompagnement personnalisé des agriculteurs a été mis en place, y compris sur les aspects administratifs du dossier. Le parc a été conforté dans ses missions agri-environnementales. Par ailleurs, un ré-

Comment le Parc naturel régional du Morvan a-t-il pu mobiliser des mesures agri-environnementales (MAET) ailleurs que sur les zones Natura 2000 de son territoire ?

En Bourgogne, la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt a souhaité élargir les secteurs d'affectation des fonds pour accompagner des projets territorialisés. La décision a été prise à l'issue d'un processus de concertation. La politique de développement rural s'est alors vue largement dotée de crédits structurels européens Feader.

Vous dites largement... Pourriez-vous préciser des ordres de grandeur ?

Trois cent trente-huit millions d'euros ont été majoritairement affectés à la gestion de l'espace et l'amélioration de l'en-

Le parc a donc saisi cette chance ?

Il convenait de ne pas abandonner des secteurs agricoles à enjeu, sur lesquels des efforts ont été faits depuis 1995. Profitant de dotation exceptionnelle de la ligne « autres enjeux », le parc a donc mobilisé les MAET au-delà des sites Natura 2000.

Nous avons également mobilisé des moyens humains, au-delà des animateurs des sites Natura 2000, pour permettre la contractualisation sur plus de 2 600 parcelles (îlots ou sous-îlots de la politique agricole commune) après expertise de terrain. Ainsi, 43 % des parcelles engagées depuis 2007 sur le Morvan sont situées en dehors des sites Natura 2000.

seau très humanisé s'est constitué autour du dispositif. Les agriculteurs ont perçu le parc comme un allié.

Que reprenez-vous de cette expérience ?

Elle nous montre que l'approche territoriale est indispensable mais qu'elle ne suffit pas. Si l'on veut mener à bien des projets cohérents et solides, il faut savoir faire du « sur mesure » et travailler à l'échelle d'une exploitation ; même si cette dernière a peu de parcelles remarquables.

En effet, la parcelle visée est forcément en interrelations avec les autres. Il semble donc plus « durable » d'adapter les pratiques sur les parcelles visées plutôt que de financer des engagements sur quelques parcelles, sans cohérence avec le reste.

Et plus globalement, quelle analyse critique faites-vous d'une telle programmation ?

Le danger serait de devenir des « chasseurs de financements ». En répondant uniquement à des enjeux identifiés dans la politique agricole commune, nous risquons de devenir des opportunistes financiers. Les financements trop fléchés peuvent compromettre les dynamiques et, au final, l'acceptation locale des projets.

Il nous semble plus important d'agir dans le cadre d'une stratégie territorialisée globale. Et de ne pas perdre de vue ses objectifs premiers.

Ce qu'il faudrait également, c'est sortir de la rigidité. Accompagner un projet émergent, c'est pouvoir répondre présent au moment où un besoin est exprimé et faire remonter les actions du territoire.

Cela s'avère plus efficace que d'imposer des cadres de dépenses descendants avec des calendriers contraints, souvent peu appropriés pour l'émergence de dynamiques locales. Il faut laisser du temps au territoire pour préparer et animer un dispositif. ●

isabelle.civette@parcdumorvan.org

1. Depuis le 1^{er} janvier 2007, la politique de développement rural, 2^e pilier de la politique agricole commune, est financée par un fonds unique : le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader). Avec cet outil, l'Union européenne contribue à la réalisation des 3 objectifs suivants : Amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture (axe 1) • Gestion de l'espace et amélioration de l'environnement (axe 2) • Amélioration de la qualité de vie dans les zones rurales et encouragement de la diversification des activités économiques (axe 3).

vers un seul réseau de gestionnaires européens pour la nature

Au fil des ans, les gestionnaires français d'espaces naturels se sont impliqués dans deux réseaux européens proches mais complémentaires : Europarc¹ et Eurosite². Chacun a sa culture, son histoire.

Europarc, qui regroupe un plus grand nombre de membres, est notamment connu pour le portage de la « charte européenne du Tourisme durable ».

Eurosite, de son côté, a une longue tradition d'échanges de pratiques de terrain (*workshops*).

Sous l'impulsion de leurs membres et en particulier des gestionnaires français très présents dans les deux réseaux, Europarc et Eurosite envisagent une fusion afin d'éviter les doublons et de mieux répondre aux attentes pas toujours satisfaites (veille, lobby, échanges techniques...).

Un comité de travail issu des deux associations (*Organisational Development Committee*) prépare cette transition : définition des objectifs communs, des spécificités, analyse des ressources humaines et financières...

Un cabinet international d'avocats est missionné grâce à une aide du ministère français en charge de l'écologie afin d'étudier les différentes options juridiques et les risques associés. Il a rendu son rapport début juillet 2013.

La création d'une nouvelle entité juridique plus efficace et efficiente en remplacement d'Eurosite et d'Europarc est proposée. Elle pourrait être basée en Allemagne afin de limiter les risques financiers.

Cette proposition d'un seul « Réseau européen pour la nature » est soumise aux deux assemblées générales respectives : du 25 au 28 septembre en Pologne pour Eurosite ; du 9 au 11 octobre en Hongrie pour Europarc.

Toutes les conditions sont réunies pour créer un grand réseau européen de gestionnaires d'espaces naturels plus efficace dès le 1^{er} janvier 2014 (un appel à idée pour le nom va être lancé). Il ne reste plus qu'à transformer l'essai. ●

Yves Verilhac Secrétaire général d'Eurosite
Directeur de l'Aten

1. www.europarc.org - 2. www.eurosite.org



Entrez en réseau

Eurosite

La mission d'Eurosite est d'échanger, améliorer et promouvoir l'expertise en matière de gestion des sites pour la nature, dans toute l'Europe. C'est l'un des plus importants réseaux paneuropéens, regroupant en son sein des organisations gouvernementales et non gouvernementales et des organismes privés. On compte 61 membres provenant de 21 pays.

+ <http://www.eurosite.org/fr>

Europarc

Fondée en 1973, sous le titre de Fédération des parcs naturels et nationaux d'Europe, la fédération Europarc compte 400 membres. Ceux-ci comprennent des espaces protégés, des administrations publiques, des ONG et des entreprises dans 35 pays. Europarc vise à faciliter leur coopération.

+ <http://www.europarc.org>

Euromab

Euromab est le plus vieux et le plus grand réseau *Man and biosphere*. Il regroupe 52 pays dont le Canada et les USA ainsi que 289 réserves de biosphère.

+ <http://mic.fr/cguu>

Réseau alpin

Alparc est le réseau alpin des espaces protégés. Il rassemble toutes les catégories des espaces protégés de grande taille dans le périmètre de la Convention alpine. Il permet depuis 1995 un échange intense entre les parcs alpins, les réserves naturelles, réserves de biosphère, zones de tranquillité et d'autres formes de protection (organismes de protection de la nature, acteurs locaux, populations, scientifiques...).

+ <http://mic.fr/cguu>

Comment
on fait ?

Le montage de projets européens nécessite veille, compétences et mise en réseau. Une organisation spécifique s'impose.

S'organiser pour monter des projets



Saint-Guilhem-le-Désert, Gorges de l'Hérault. Labellisé Grand site de France en 2010

Yann Le Morig / CC-BY-NC-ND



SAMUEL JAULMES

Responsable du service Prospective territoriale, Communauté de communes Vallée de l'Hérault Grand site de France Saint-Guilhem-le-Désert, Gorges de l'Hérault

« Une mission dédiée à l'ingénierie financière et la création d'un guichet unique : demande de subventions »

La communauté de communes Vallée de l'Hérault a, très tôt, mis en place une stratégie lui permettant de tirer le meilleur des programmes européens. Elle a ainsi initié une cellule tournée vers la recherche de financements. Une mission, dédiée à l'ingénierie financière au sein de ses services, réalise les demandes de subventions.

La création d'un guichet unique a abouti au recrutement d'un personnel spécialisé en ingénierie financière lequel facilite le travail avec les partenaires administratifs et financiers de la communauté de communes. Cette mission (qui n'est pas exclusivement dédiée aux financements européens) intervient sur toute la chaîne du projet. Elle identifie les sources de financements disponibles (en vérifiant leur compatibilité avec les projets proposés), elle réalise le montage et le dépôt du dossier, elle suit l'exécution de la convention (une fois le financement obtenu).

Le caractère généraliste de la mission permet de faire correspondre l'ensemble des financements mobilisés autour d'un projet (Europe, État, collectivités) et de systématiser le recours aux financements européens. La mission est également

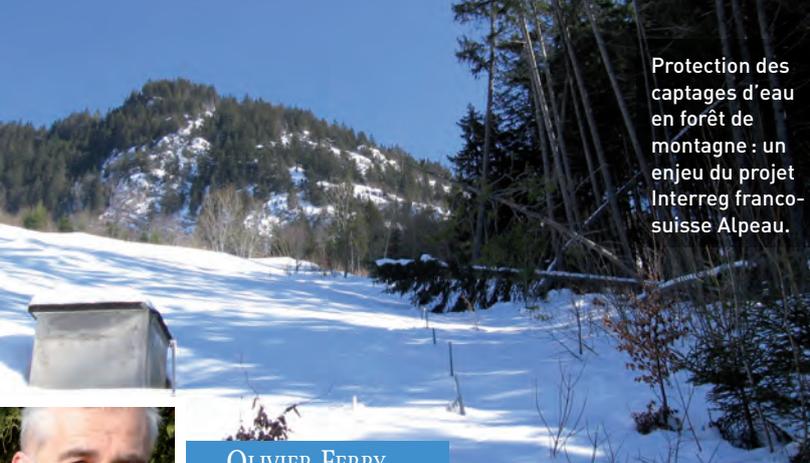
en capacité de positionner les projets de la collectivité dans le cadre d'appels à projets de l'Union européenne.

Ce guichet permet également aux partenaires administratifs et financiers d'avoir un interlocuteur compétent sur les fonds et programmes européens. Il autorise le travail de réseau et la veille permanente.

Monter un projet européen nécessite en effet de bénéficier des bonnes informations au bon moment. Le travail repose donc sur une veille systématique des opportunités financières de l'Union européenne.

Cette ingénierie couplée au travail d'anticipation financière (programmation financière pluriannuelle) a permis d'obtenir des crédits européens en renfort du Grand site de France Saint-Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault. Les fonds obtenus nous ont notamment conduits à réaliser des investissements pour la communauté (création d'un musée de l'argile) et ses communes (requalification de centres anciens) et des études préalables à ces investissements (schéma d'interprétation du patrimoine...) ●

Samuel.jaulmes@cc-vallee-herault.fr



Protection des captages d'eau en forêt de montagne : un enjeu du projet Interreg franco-suisse Alpeau.



OLIVIER FERRY

Directeur développement ONF Rhône-Alpes

JL Mabboux - ONF



Plateau de Montselgues (Ardèche) concerné par le programme Life préservation des landes, tourbières et chauves-souris.

HERVÉ COQUILLART

Directeur Cen Rhône-Alpes

Cen Rhône-Alpes



« Une cellule Europe nous permet de construire et conduire les projets »

Afin de mobiliser les fonds européens, l'ONF Rhône-Alpes a constitué une « cellule Europe » au début des années 2000. Formée de personnels spécialisés, cette équipe assure une veille en s'enquérant des différents programmes existants, des budgets, des contenus éligibles... Ses agents sont ensuite à même d'intervenir sur le contenu des programmes retenus.

L'équipe assure également le montage de projet : un savoir-faire spécifique qui conditionne la réussite ultérieure. La conduite du projet relève également de ses compétences, de même que le reporting administratif et financier qui mobilise des compétences très spécialisées, du fait de la complexification des règlements.

Ces savoir-faire sont valorisables pour tous les types de financements européens : des plus complexes (Life, Interreg, Feder...) aux plus simples (Feader, Leader...).

Dix ans d'expérience permettent de dire que la veille et le montage sont des missions à temps partiel qui nécessitent une forte disponibilité en phase active et un fort niveau de spécialisation pour le montage. La conduite de projet peut occuper un plein temps pour des dossiers complexes ; pour ceux-ci, il convient de prévoir des personnes distinctes pour le montage, la conduite, et le reporting financier. En effet, le cumul des fonctions – et le stress induit – peut conduire à un certain épuisement.

Cette organisation a permis de soutenir un flux de projets de taille moyenne et petite (Natura 2000 sur l'accueil du public, sur la desserte forestière, etc.) ainsi que plusieurs grands projets structurants comme la restauration des milieux aquatiques remarquables ou la synergie entre biodiversité et développement local...

Cette équipe est également venue en appui des collectivités locales, leur permettant de mobiliser des financements européens avec des facilités appréciables.

Pour augmenter ses capacités de montage de projets, l'ONF a mis en place une formation sur trois jours, laquelle a ensuite été ouverte aux partenaires extérieurs. Des prestations de montage de projets au profit de partenaires ont également été réalisées.

Ces appuis ont conduit à une certaine diffusion de l'expertise hors de la cellule Europe, pour le plus grand bien des thématiques environnementales soutenues. ●

olivier.ferry@onf.fr

« Une personne de l'équipe administrative est spécialisée Europe »

Durant les dix dernières années le Cen Rhône-Alpes a travaillé sur cinq projets Life Nature. Pourquoi une telle fidélité à ce type de projets réputés compliqués à monter et lourds à gérer ? Nos multiples partenariats techniques et territoriaux nous positionnent au centre du jeu des acteurs capables de porter de tels projets, et nos expériences antérieures des Life nationaux (Loire, tourbières, pelouses sèches...) apportent un savoir-faire précieux.

Les volets administratifs et financiers sont des éléments importants du montage et les règles de gestion précises et rigoureuses doivent être suivies durant tout le projet. Pour bien maîtriser ces outils et capitaliser notre expérience, nous avons progressivement spécialisé une personne de l'équipe administrative et financière sur les programmes européens. La bonne appropriation des divers outils liés au programme Life (reporting, suivi des temps de travail, organisation des sous-traitances...) est déterminante pour bien ajuster le projet lors du montage et pour accompagner la prise en main de ces outils par les partenaires.

Nous consacrons au moins une année entière au montage de chaque projet. Un temps nécessaire pour assurer sa maturation, la cohésion entre les partenaires, l'adaptation aux priorités de l'Union européenne, mais aussi pour obtenir les engagements financiers nationaux. Cet investissement est toujours assuré par un cadre expérimenté ayant déjà porté des projets Life.

Nous sommes convaincus qu'il ne faut pas s'engager dans un projet Life Nature pour financer quelques actions d'un Docob. Un Life Nature doit être un programme ambitieux, opérationnel et innovant. On s'y engage en sachant que l'on en ressortira transformé : professionnalisme des équipes, méthodes de travail rigoureuses, organisation solidaire des acteurs territoriaux, prise en compte de nouvelles problématiques...

Tout Life Nature est le point de départ de dynamiques nouvelles qui marquent durablement le territoire et génèrent des programmes d'actions innovants. C'est l'effet starter souvent affiché comme l'une des ambitions d'un Life. ●

herve.coquillart@espaces-naturels.fr

RESSOURCES HUMAINES

Un métier (nouveau) pour booster les performances de son organisation

Chargé de mission Europe, un nouveau métier ? Lequel ? Quelles compétences réclame-t-il et pour quoi faire ? Synthèse pour une vision d'ensemble...

Fiche de fonction

chargé de mission programmes européens

MISSIONS ET ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

Monter et animer des projets d'envergure

Identifie les financements mobilisables en appui au chargé de mission ou agent RN concerné pour l'aider à concevoir un projet au plan technique • **Orienté la rédaction** du projet, aide à l'émergence de l'action • **Recherche des financements** adaptés aux objectifs • **Assure la rédaction** du projet jusqu'au financement en lien avec l'agent RN concerné • **Anime des réseaux** (techniciens des services scientifiques d'espaces protégés, institutions, chercheurs, laboratoires) dans son domaine d'activités • **Gère** le cas échéant un volet coopération internationale (formalise une stratégie, fait émerger les projets de partenariats, construit et anime des actions en lien avec des partenaires internationaux) • **Participe à des réseaux** régionaux ou nationaux dans son domaine • **Participe à l'évaluation** des actions conduites • **Effectue une veille** prospective quant à la préparation de futurs programmes européens.

Assurer le suivi administratif et financier des dossiers

Assure le montage de projets européens (Feder, Life, Interreg...) et les gère le cas échéant au plan technique et financier • **Coordonne les programmes** en lien avec les autorités de gestion et de paiement Leader, les collectivités du territoire de la RN ou des RN • **Anime les comités techniques** et de programmation • **Assure un suivi** au jour le jour des dossiers en termes de respect de budget, conformité des dépenses, respect de l'échéancier (rapport et justificatif du temps affecté au projet), en lien avec le responsable administratif et financier pour le volet comptable • **S'assure que la communication** soit faite sur les programmes (actualisation des supports de communication, diffusion des résultats sur le contenu et dans la forme, événements divers) en lien avec le chargé de communication.

Assurer une veille prospective et développer le mécénat

Assure une veille générale (appels à projets pour que la RN puisse se positionner, actualités du monde économique...) • **Facilite le financement** de la part des entreprises privées, des fondations (recherche de mécènes, appui au montage de dossier, suivi des actions...).

COMPÉTENCES ASSOCIÉES

Savoirs

Connaissance des dispositifs spécifiques aux programmes européens (Leader, Feder, Interreg, programmes Life, etc.) • **Contexte et acteurs** en termes de financements (collectivités, institutions...).

Savoir-faire

Montage de projets (planification, suivi et évaluation) • **Expérience** dans la constitution des dossiers de programmes européens et de projets complexes • **Conduite** de projet • **Recherche** de financements • **Maîtrise** de l'anglais écrit/oral.

Savoir-être

Capacité d'analyse • **Organisation**, coordination • **Rigueur**.

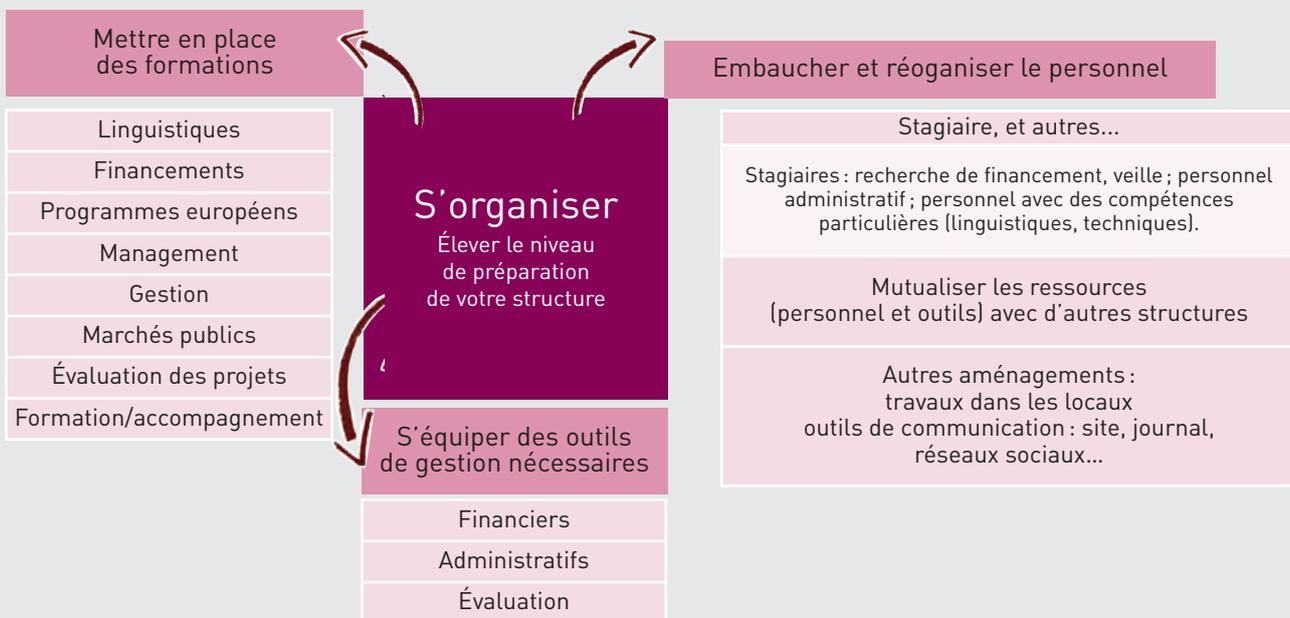
Naviguer en « eaux européennes » nécessite de maîtriser des savoirs spécifiques. Depuis quelques mois, le référentiel métier de Réserves naturelles de France décortique donc cette mission. Il nous offre quelques repères sur ses contenus et les compétences qu'il convient de déployer pour être à la hauteur d'un tel poste.

Finalité de la fonction. La fonction « Mission programmes européens » appuie la réserve naturelle dans ses projets de développement au travers de partenariats et des financements par les fonds européens. Ceci afin de contribuer à la réalisation des missions de la réserve.

Le chargé de mission monte, anime et développe des projets d'envergure à l'échelle départementale, régionale ou internationale en lien avec un grand nombre de partenaires. Bien qu'administratif, le métier a vocation à agir sur la conservation du patrimoine de la réserve naturelle (ou de plusieurs réserves). Le titulaire du poste intervient potentiellement pour un organisme gérant plusieurs réserves sur une région donnée. Cette fiche est en lien avec les fiches métiers « Responsable administratif et financier » et « Conservateur ». ●

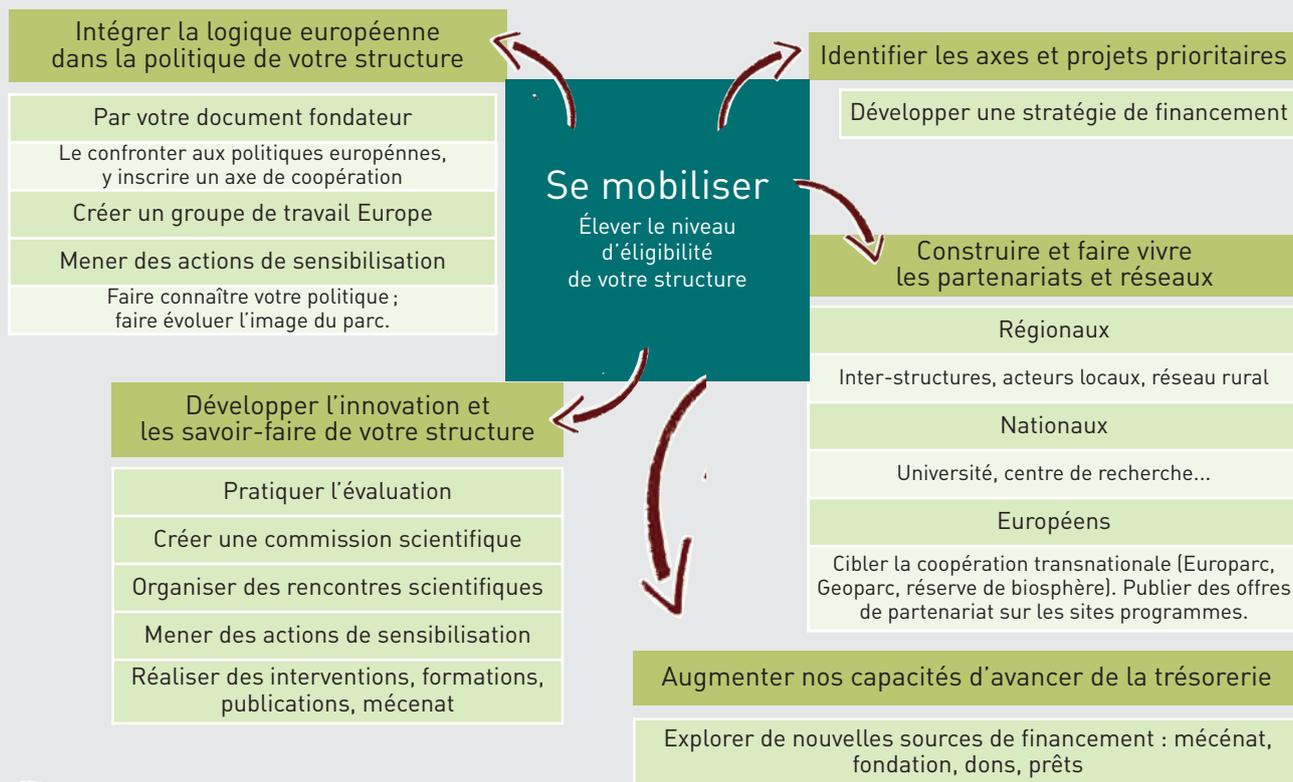
Coup de pouce

À suivre... les rencontres et formations organisées par l'Aten et destinées à ceux qui souhaitent se lancer dans un projet européen. On y trouve par exemple des appuis techniques liés à la programmation des fonds européens. <http://jet.espaces-naturels.fr>
Une formation « Pratique professionnelle » de l'anglais est également organisée en Angleterre.



Êtes-vous prêts ?

Un petit guide opérationnel à l'usage des équipes a été développé par l'Aten. Il permet de n'oublier aucune piste de travail et de réflexion afin de rendre sa structure efficace dans le domaine de la recherche de financements européens. À lire en détail sur le site de Parc nationaux de France : <http://www.parcnationaux.fr/Apprendre-Comprendre/Fonds-europeens>



Pour poursuivre !

Trouver la bonne information, savoir la partager, et savoir positionner son projet dans les cadres et politiques définies par le bailleur, représentent le premier niveau d'expertise indispensable. Les règles de mobilisation des fonds Feder qui seront gérés par les régions ne sont pas encore établies. Les adresses données dans ce numéro sont à suivre avec beaucoup d'attention pour s'informer. De même, pour le Feder, les programmes opérationnels régionaux devront constituer une base documentaire fondamentale pour agir. **Rendez-vous page 25... ●**